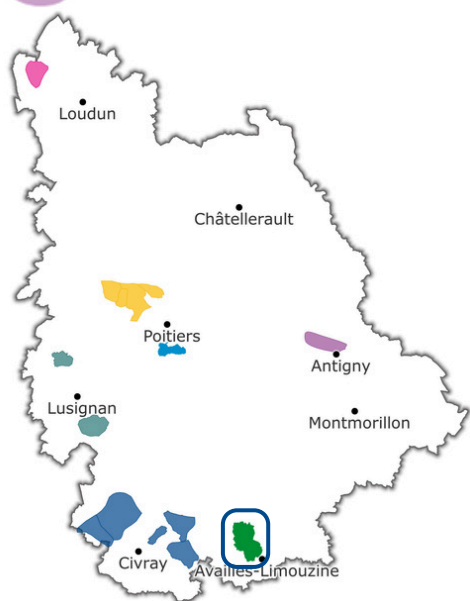


Année 2025

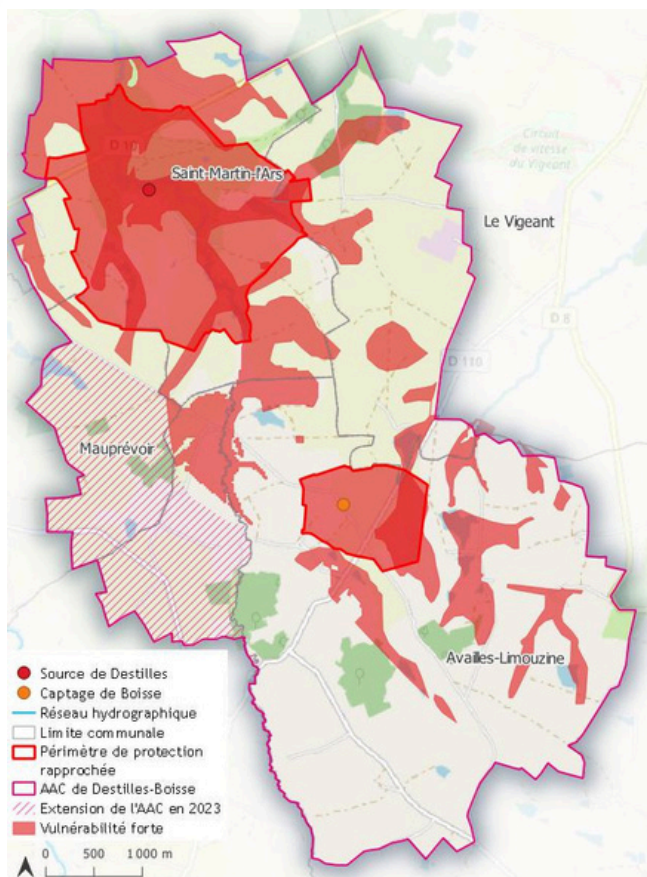
## Le programme Re-Sources



Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

Les captages de Destilles-Boisse faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial de Destilles-Boisse** actuellement défini pour la période 2024-2026. Le prochain contrat verra le jour pour la période 2027-2029.

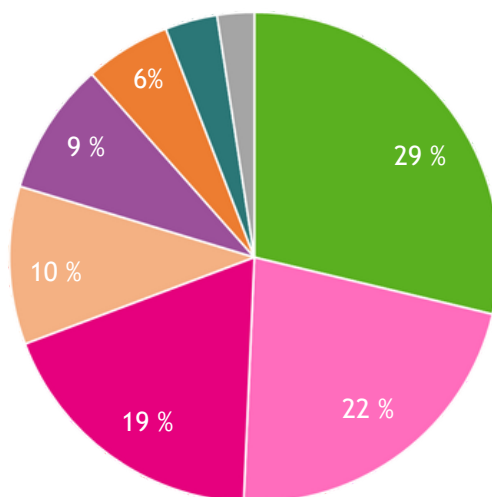
## L'AAC\* de Destilles-Boisse



- 3 382 ha
- 2 865 ha de Surface Agricole Utile
- 35 exploitations agricoles
- Polyculture élevage
- Destilles : captage prioritaire SDAGE 2022-2027
- Jurassique moyen est
- Localisation des captages : Saint Martin L'Arç et Availles Limouzine

### Occupation des sols (RPG 2025)

- Céréales : 29 %
- Prairies temporaires : 22 %
- Prairies permanentes : 19 %
- Fourrage : 10 % (luzerne, mélange de légumineuses)
- Oléagineux : 9 % (colza, tournesol)
- Protéagineux : 6 % (féverole, mélange avec légumineuses)
- Jachères : 3 %
- Divers : 2 %



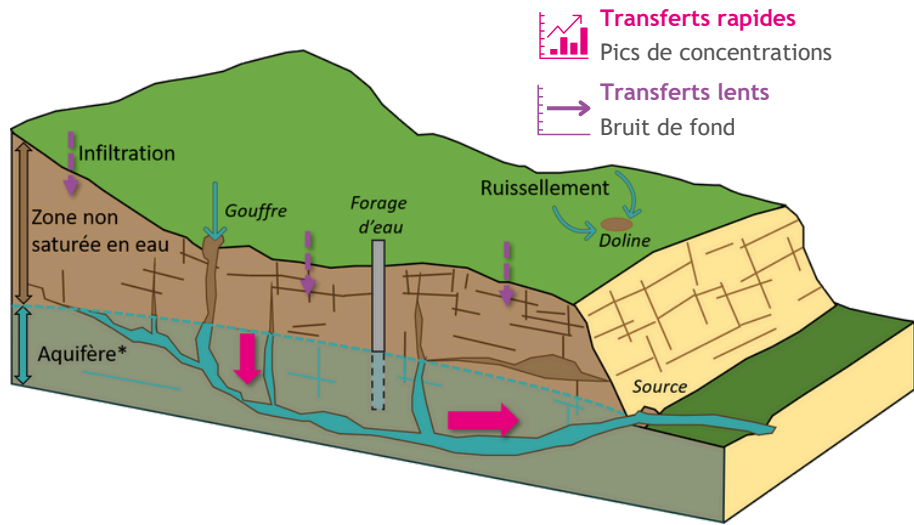


### Fonctionnement hydrogéologique

La source de Destilles est une exurgence naturelle de la nappe contenue dans les formations calcaires du Jurassique Moyen. Le forage de Croix de Boisse capte également dans cet aquifère.

Il s'agit d'un aquifère de **forte perméabilité**, à **porosité de fractures ou de chenaux** (karsts) au sein desquelles l'eau circule préférentiellement. Cette perméabilité entraîne **des écoulements pratiquement dépourvus de filtration**.

Ces ressources présentent donc une **très grande vulnérabilité aux pollutions ponctuelles et diffuses**.



Aquifère\* : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine

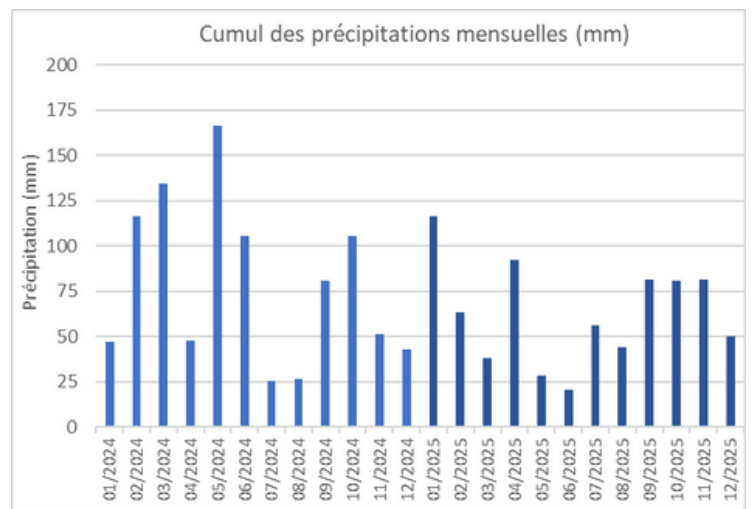
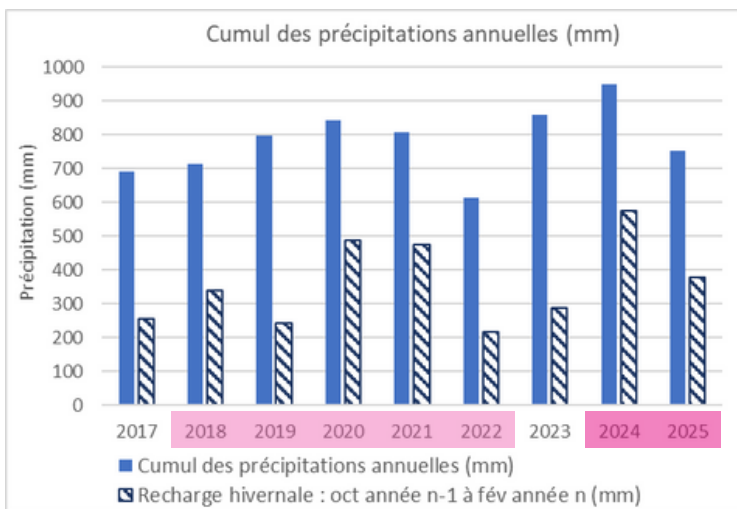


### Conditions météorologiques

L'année 2025 présente un **cumul de précipitations proche de la normale** à la station météo du Vigean. Le mois de janvier a été le plus pluvieux avec 116 mm. La recharge hivernale 2025 (oct. 2024 à fév. 2025) apparaît modérée, inférieure à celle observée en 2024, traduisant des conditions d'infiltration moins favorables malgré des pluies régulières en période hivernale.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 753 mm de cumul de précipitations annuel,
- 379 mm de recharge hivernale (octobre 2024 à février 2025).



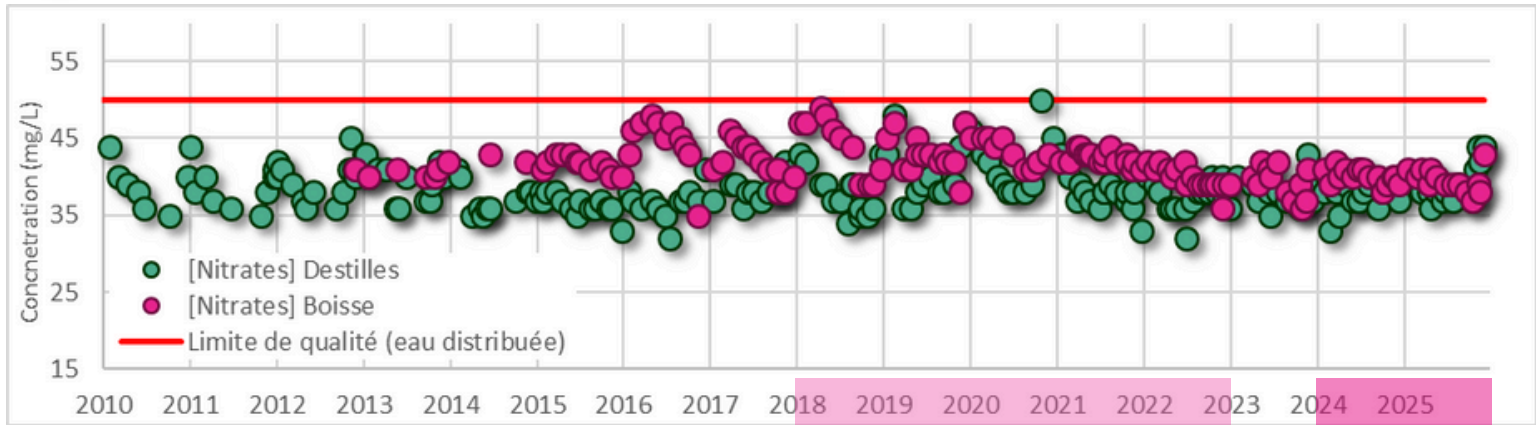
Station météo France du Vigean



Les résultats présentés correspondent aux analyses des **Eaux Brutes** des captages de Destilles-Boisse. **Ces eaux sont traitées** par des usines de production d'eau potable. En conséquence, les eaux distribuées à la population respectent les normes de qualité.

Plus de **2 000 habitants** sont alimentés par ces usines pour une production moyenne annuelle d'environ **200 000 m<sup>3</sup>** sur Destilles et **180 000 m<sup>3</sup>** sur Croix de Boisse.

### Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



**Rappel de la réglementation**  
(arrêté du 30 décembre 2022) :  
Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 50 mg/L

**Re.Sources** Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat **2018-2022** :

**Destilles :** MOY < 35 mg/L  
MAX < 40 mg/L

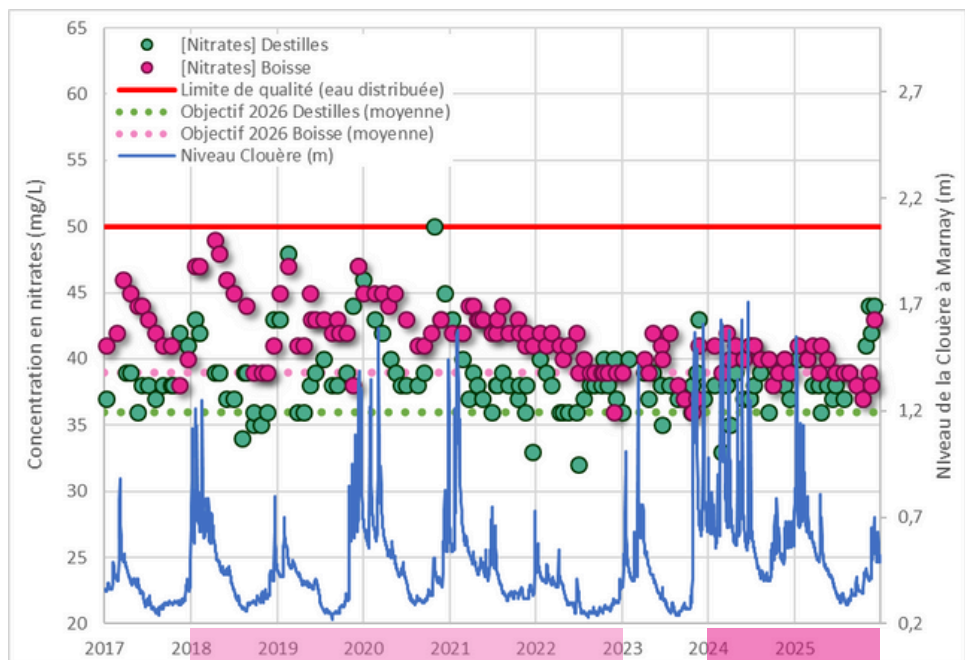
**Boisse :** MOY < 40 mg/L  
MAX < 45 mg/L

**Objectif partiellement atteint**

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le nouveau contrat **2024-2026** :

**Destilles :** MOY < 36 mg/L  
MAX < 38 mg/L

**Boisse :** MOY < 39 mg/L  
MAX < 41 mg/L



	[Destilles] Max	[Boisse] Max	[Destilles] Moy	[Boisse] Moy	[Destilles] Min	[Boisse] Min	Nb d'analyses Destilles	Nb d'analyses Boisse	Fréquence de dépassements Destilles	Fréquence de dépassements Boisse
2019	48	47	40,5	43,0	36	38	12	14	0%	0%
2020	50	45	41,8	43,4	38	41	12	10	8%	0%
2021	43	44	37,8	42,5	33	41	16	17	0%	0%
2022	40	42	37,4	39,9	32	36	16	16	0%	0%
2023	43	42	38,0	39,3	35	36	16	13	0%	0%
2024	39	42	37,4	40,1	33	38	16	16	0%	0%
2025	44	43	39,3	39,6	36	37	15	14	0%	0%

En 2025, les teneurs en nitrates dans les eaux brutes des captages de Destilles-Boisse sont **inférieures à la limite de qualité de 50 mg/L**.

Les teneurs en nitrates aux deux captages semblent **diminuer** ces dernières années. De plus, les **variations annuelles** observées particulièrement à la source de Destilles semblent également **s'atténuer**.

# Qualité des eaux brutes des captages de Destilles-Boisse

Année 2025

## Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine:

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat 2018-2022 :

- Aucune apparition de nouvelles molécules
- Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Objectif atteint

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le nouveau contrat 2024-2026 :

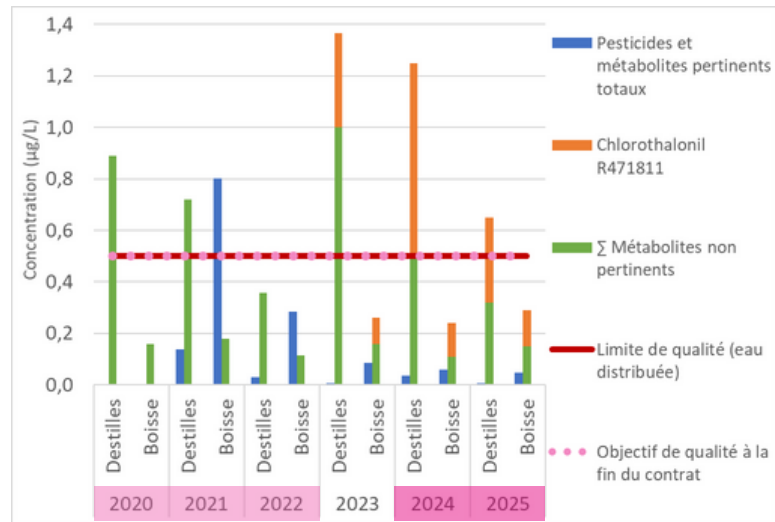
- Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



### Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans les eaux brutes des captages de Destilles-Boisse sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L. Sauf en 2021, au captage de Boisse où un herbicide, la bentazone, a été analysée à des teneurs importantes.

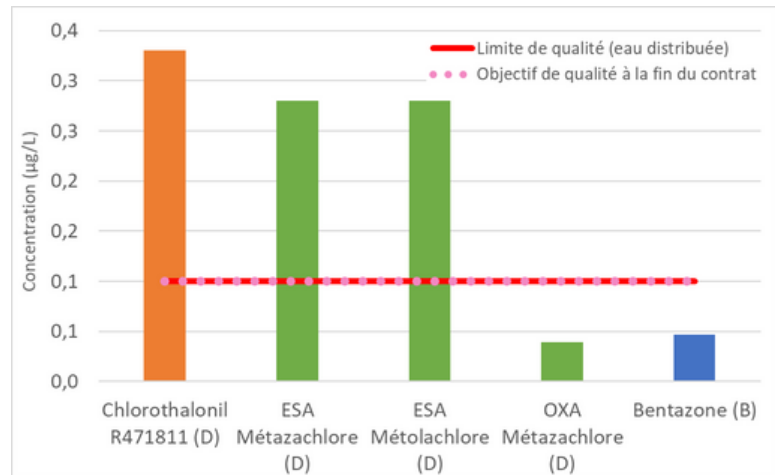
À noter la présence depuis 2023 d'un métabolite non pertinent dans les eaux brutes des captages, le chlorothalonil R471811. La présence de cette molécule depuis 2023 s'explique par la recherche cette année-là de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le chlorothalonil.



### Concentration maximale en 2025 par molécule

En 2025, le chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, et l'ESA mézazachlore et l'ESA métolachlore, métabolites non pertinents d'herbicides, ont été détectés à des teneurs importantes avec les teneurs les plus importantes à la source de Destilles.

La bentazone, un herbicide, a été détectée en 2025 en dessous de la limite de qualité au captage de Boisse.



### Définitions

**Métabolite** : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides.

**Métabolite pertinent** : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

**Métabolite non pertinent** : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent.

**Chlorothalonil R471811** : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est recherché dans les eaux brutes depuis 2023.



### Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des méthodes d'analyse et de connaissance des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

# Qualité des eaux brutes des captages de Destilles-Boisse

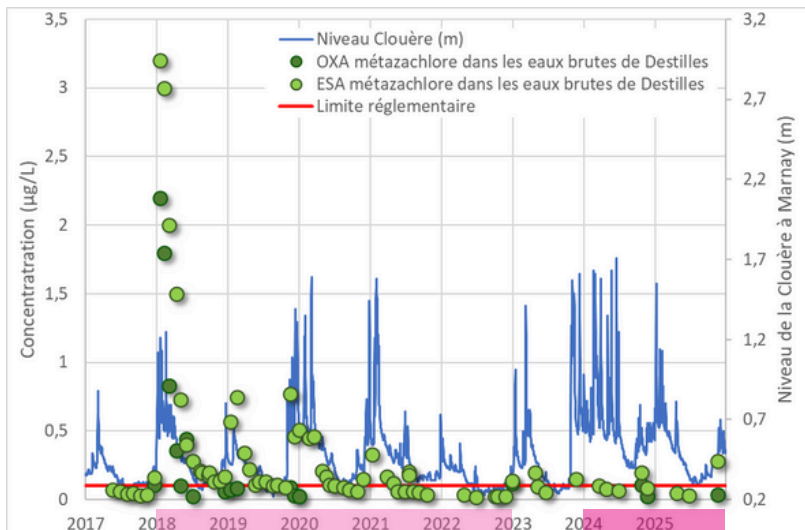
Année 2025



## Evolution dans le temps de la concentration en ESA et OXA Métazachlore dans les eaux brutes

L'ESA et l'OXA métazachlore sont des métabolites non pertinents d'un herbicide, le métazachlore. Cet herbicide est appliqué sur certaines cultures au printemps et il agit sur les racines des adventives. Ses produits de dégradation, comme l'ESA métazachlore, se stockent dans le sol et se retrouvent dans la nappe souterraine à des concentrations importantes en période de lessivage.

Pour limiter les risques de contamination diffuse des eaux, il faut éviter d'appliquer des herbicides racinaires quand le sol est saturé en eau.



En 2025, 229 molécules ont été recherchées, 7 d'entre elles ont été détectées au moins une fois .

3 molécules ont été analysées au dessus de 0,1 µg/L (limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents).

- Pesticides et métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Métabolite non pertinent recherché en 2023

Année 2025

	[ ] Max		Nb d'analyses		Fréquence de détection		Fréquence de dépassement	
	D	B	D	B	D	B	D	B
Chlorothalonil R471811	0,33	0,14	4	4	100%	100%	100%	75%
ESA Métolachlore	0,28	0,15	4	4	50%	50%	50%	50%
ESA Métazachlore	0,28	<0,02	4	4	75%	0%	25%	0%
OXA Métazachlore	0,039	<0,02	4	4	25%	0%	0%	0%
Bentazone	<0,02	0,047	4	8	0%	100%	0%	0%
PFOA*	0,004	<0,02	4	4	25%	0%	0%	0%
PFOS*	0,002	<0,02	4	4	25%	0%	0%	0%

## Focus sur les molécules quantifiées en 2025

	Type de pesticides	Réglementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Interdit depuis 2020	Céréales, protéagineux, maréchage	
ESA Métolachlore**	Métabolite non pertinent d'un herbicide	Métolachlore interdit depuis 2003 S-Métolachlore interdit en 2024	Maïs, tournesol, sorgho, soja, millet-moha,	Mercantor Gold, Elina, Dual Gold Safeneur, Aliseo Gold Safeneur...
ESA Métazachlore	Métabolites non pertinents d'un herbicide	Autorisé	Colza	Alabama, Butisan S, Sultan, Novall, Springbok, Trivaldi...
OXA Métazachlore				
Bentazone	Herbicide	Autorisé	Légumineuses, protéagineux, maïs	Basagran SG, Cambio, Corum, Benta 480SL, Adagio SG, Troy 480

Métolachlore\*\* : les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore et S-Métolachlore

### Acide perfluoroactanoïque (PFOA) / acide perfluorooctane sulfonique (PFOS)\*


Ces molécules appartiennent à la famille des substances alkyls per- et polyfluorés, ou PFAS, utilisés depuis les années 1950 pour leurs propriétés hydrofuges, anti-graisse et anti-salissures. Elles sont notamment présents dans les textiles, les produits ménagers, la lutte contre les incendies, l'agroalimentaire... Très persistantes dans l'environnement, les PFAS peuvent avoir des effets néfastes sur la santé humaine, animale et sur les milieux. Le PFOA et le PFOS sont classés depuis 2009 comme Polluants Organiques Persistants (POPs) au titre de la Convention de Stockholm.




Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

**Claire PELISSIER**

*Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"*


 06 37 51 85 08


 c-pelissier@eauxdevienne.fr

Pour des informations sur les actions du contrat de Destilles-Boisse, vous pouvez contacter :

**Anaïs CHAUVET**


*Responsable du service Ressource*


 06 74 31 07 97

 a-chauvet@eauxdevienne.fr

**William DEFIOLLE**

*Chargée de projets agricoles sur l'AAC de Destilles-Boisse*

 07 88 23 63 24

 w-defiolle@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Sources de Destilles-Boisse est financé par :

